

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2026-0026</p> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">16 FÉVRIER 2026</p>
<p>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2026-2027 « ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS BÉNÉFICIAIRES DU RSA »</p>	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 16 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 février 2026, au Foyer d'Animation Communal situé rue du stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Samuel MOLI donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTÉ

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260216-DL2026-0026-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Un appel à projets lancé par le Département des PO a été remporté par la Communauté de communes dans le cadre de ses missions exercées par le Cap/Pôle Entrepreneurial. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), afin de favoriser le développement de leur activité et d'envisager une sortie durable de l'allocation.

Le programme prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé du public, articulé autour de quatre objectifs principaux :

- **Réaliser un diagnostic** plurifactoriel de la situation des travailleurs indépendants (compétences, gestion, freins sociaux, ...);
- **Informers les bénéficiaires sur les différents dispositifs de droit commun et les accompagner dans leurs démarches administratives ;**
- **Identifier des pistes de développement ou de diversification de l'activité ;**
- **Evaluer la viabilité de l'activité et, le cas échéant, accompagner vers une réorientation professionnelle ou la cessation de l'entreprise.**

Au regard de ses missions et de son expertise en matière d'accompagnement entrepreneurial, le Cap/Pôle Entrepreneurial a été retenu pour assurer la mise en œuvre de ce dispositif.

La convention annexée, validée par l'assemblée délibérante du Département en date du 22 janvier 2026, précise les modalités opérationnelles et financières régissant le partenariat entre les parties.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ladite convention et d'autoriser le Président à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat avec le Département des Pyrénées-Orientales dans le cadre de l'appel à projet 2026-2027 « Accompagner des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA » telle qu'annexée ;

Autorise le Président signer ladite convention ainsi que tout avenant,

Dit que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/02/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Christian NAUTÉ



Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.